



Aides de la région Centre Val de Loire à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Véhicules - Particuliers	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Ville de Saint-Maur	Résidents de la commune depuis plus de 3 ans. Achat d'un véhicule électrique neuf : 1 000 €.		http://www.saint-maur36.fr/Bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques#.XJiNAyhKiUk